



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 48353

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la différence qui existe entre les marges des pharmaciens français et celles de leurs homologues européens. Un rapport suisse sur l'analyse des marges 2013 des médicaments au niveau européen fait ressortir que la marge du pharmacien français sur le médicament est une des plus basses d'Europe. Ce fait est confirmé en comparant la marge d'un produit identique dans différents pays. La marge des pharmaciens français est l'une des plus faibles d'Europe. La situation économique des pharmaciens est dépendante des variations de prescription. Aussi, ils souhaiteraient que puisse être étudiée la mise en place d'une marge à l'honoraire en complément d'une marge commerciale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère à ce sujet afin de rétablir un équilibre entre les pharmaciens français et leurs homologues européens.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48353

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 756

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)